



COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 26 janvier 2018

1. Finances

1.1. Le Conseil Municipal valide les différentes subventions à solliciter dans le cadre de la rénovation de l'école : DETR et aide de la Région notamment, ainsi que l'avant-projet détaillé des travaux faisant apparaître l'estimatif.

1.2. La participation de la commune aux voyages scolaires du second cycle (6^{ème} à terminale) est reconduite à l'identique

4.50 € par jour et par enfant pour un voyage scolaire avec hébergement de 5 jours ou plus

3.50 € par jour et par enfant pour un voyage scolaire de moins de 5 jours

Elle sera versée soit directement à l'établissement scolaire organisateur, soit directement aux parents si l'établissement scolaire n'est pas habilité à recevoir ces aides.

2. Ecole : Rythme scolaire à la prochaine rentrée

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours. Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Le conseil municipal a suivi l'avis de la majorité des familles et du conseil d'école en se prononçant pour la semaine de 4 jours à la prochaine rentrée scolaire.

3. Communauté d'agglomération du Puy en Velay (CAPEV)

Suite à l'adhésion à la CAPEV des communes de St Préjet d'Allier et de Monistrol d'Allier à compter du 1^{er} janvier 2018, la commune s'est prononcée favorablement :

1/ sur la nouvelle répartition au sein de la communauté d'agglomération. Selon l'accord local, la répartition proposée est de 98 conseillers communautaires

2/ sur la nouvelle modulation des attributions de compensation pour respecter la neutralité fiscale.
